

Nombre de membres
art. 16 Code Municipal : **35**

en exercice : **35**

qui ont pris part à la
délibération **34**

OBJET

3

**Tarifification des droits
d'engagement, modalités
d'inscriptions, d'annulation
et de remboursement
aux épreuves du Trail
de l'Aqueduc**

COMMUNE DE SAINTE FOY-LÈS-LYON

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES**

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 31 mars 2022

Compte-rendu affiché le 8 avril 2022

Date de convocation du Conseil Municipal : 25 mars 2022

Nombre de conseillers municipaux en exercice au jour
de la séance : 35

Présidente : Mme Véronique SARSELLI

Secrétaire : M. Benjamin VINCENS-BOUGUEREAU

Secrétaire auxiliaire : M. Claude ROIRE, Directeur général
des services

Membres présents : Mmes et MM. SARSELLI, BAZAILLE,
AKNIN (à partir du rapport n° 2), MOUSSA, BARRELLON
(pouvoir à M. AKNIN à partir du rapport n° 7), GIORDANO,
RODRIGUEZ, GOUBET, BOIRON, MOMIN, CAUCHE, SAUBIN,
DUMOND, FUSARI, JACOLIN, FUGIER, ASTRE, ESCOFFIER,
DUPUIS, ROSAIN, PASSELEGUE, MOREL-JOURNEL,
VINCENS-BOUGUEREAU, VIEUX-ROCHAS, LATHUILIÈRE,
REPLUMAZ, MIHOUBI, COUPIAC, GILLET, SCHMIDT, de
PARDIEU,

Membres excusés : Mme GUERINOT (pouvoir à M. DUMOND),
Mme CHOMEL de VARAGNES (pouvoir à M. VINCENS-
BOUGUEREAU), Mme TORRES (pouvoir à M. SCHMIDT),

Membre absent excusé : M. NOVENT.

Madame le maire, explique que la Ville de Sainte-Foy-lès-Lyon organise la deuxième édition du Trail de l'Aqueduc qui aura lieu le samedi 15 et le dimanche 16 octobre 2022.

Le Trail se décline en 3 épreuves distinctes :

- Une épreuve de 42km, avec 1010m de dénivelé positif : "**L'expédition**", parcourant la ville de Sainte-Foy-lès-Lyon et la ville de Chaponost.
- Une épreuve de 22km avec 620m de dénivelé positif : "**Un Indien sur l'Aqueduc**", sur le territoire de la ville de Sainte-Foy-lès-Lyon.
- Une épreuve de 11km avec 280m de dénivelé positif : "**La ruée vers l'or**", sur le territoire de la ville de Sainte-Foy-lès-Lyon.

La manifestation sera également support de trois autres épreuves non chronométrées :

- Une randonnée – marche nordique, ouverte sur le parcours de 11km.
- Une épreuve de course d'orientation familiale sur le territoire de la ville de Sainte-Foy-lès-Lyon.
- Deux courses pour enfants dans l'enceinte du complexe sportif du Plan du Loup.

L'organisateur se réserve la possibilité de modifier les parcours initiaux selon les contraintes environnementales, météorologiques et sécuritaires.

Considérant que les différentes épreuves de cette manifestation font l'objet de droits d'engagements et de conditions particulières d'inscriptions tel que défini ci-après :

Droits d'engagement :

Course	11km chrono	22 km chrono	42 km chrono
Tarif période 1	9,00 €	17,00 €	36,00 €
Tarif période 2	11,00 €	20,00 €	40,00 €
Tarif période 3	13,00 €	23,00 €	44,00 €
Sur place*	15,00 €	25,00 €	50,00 €
Catégories	Année 2006 et avant	Année 2002 et avant	Année 2002 et avant

Période 1 : tarif préférentiel aux concurrents de la première édition, du 1er avril au 30 avril 2022

Période 2 : du mercredi 1er mai au 30 septembre 2022 inclus.

Période 3 : du 1^{er} au 12 octobre 2022 inclus

Sur place : les 15 et 16 octobre 2022, ouvert si le quota du nombre de concurrents par course n'a pas été atteint durant la période d'inscription en ligne.

Course	Course enfant 750m	Course enfant 1500m	Randonnée 11km	Course d'Orienta tion Famille
Tarif	5€ / enfants (Gratuit si parents inscrit à une course chronométrée)	5€ / enfants (Gratuit si parents inscrit à une course chronométrée)	10,00 €	10,00 €
Catégories (par année de naissance)	Années 2014 à 2016	Années 2012 et 2013	Tout public	Tout public

Les frais d'inscription liés à l'utilisation de la plateforme en ligne sont de 2€ pour le 42km et de 1€ pour toutes les autres courses. Ils sont à la charge des concurrents en complément des droits d'engagement. Ils ne pourront pas faire l'objet d'un remboursement quel que soit le motif de non-participation ou d'annulation de la course.

Les droits d'engagement comprennent l'inscription, les ravitaillements, un lot de participation et/ou un lot finisseur pour les courses chronométrées.

Nombre d'engagements :

Pour des questions de sécurité et d'organisation (contraintes sanitaires en particulier), le nombre de concurrents sera limité.

Course	11km chrono	22 km chrono	42 km chrono	Course enfant 750m	Course enfant 1500m	Randonnée 11km	Course d'Orienta tion Famille
Nombre de participants	500	350	150	100	100	200	50 familles

L'organisation se réserve le droit d'inviter un certain nombre de concurrents. Des dossards seront en particulier réservés aux partenaires mais également aux coureurs dont la côte ITRA (International Trail Running Association) est supérieure à 650 chez les femmes et 750 chez les hommes.

L'inscription implique l'acceptation du règlement. Les engagements incomplets seront considérés comme nuls et seront mis en attente, au profit de dossiers complets (Tout dossier incomplet le jour du Trail sera considéré comme nul).

Modalités d'inscription :

Les inscriptions se feront via internet sur le site www.trail-de-laqueduc.fr avec paiement sécurisé en ligne jusqu'au mercredi 12 octobre 2022 à minuit. Il n'est pas prévu d'inscription sur place dans les locaux de l'organisateur : les inscriptions se feront en ligne uniquement.

Si le quota du nombre de concurrents par course n'a pas été atteint durant la période d'inscription en ligne, des inscriptions physiques sur place pourront être enregistrées le samedi 15 octobre de 14h à 18h et le dimanche 16 octobre de 6h30 à 9h30 au Gymnase du Plan du Loup, Allée Alban Vistel, 69110 Sainte-Foy-lès-Lyon, paiement en espèce et en chèque uniquement.

Annulation et remboursement :

Une demande d'annulation et de remboursement ne sera possible que si la demande est faite au plus tard 10 jours avant la manifestation et sur présentation d'un justificatif (médical contre indiquant la participation en particulier). Passé ce délai, aucun remboursement ne pourra être demandé et ne sera autorisé.

Il en est de même pour les demandes de changement de course. Elles ne pourront par ailleurs être accordées que si le nombre de place restantes le permet. En cas de changement de type course, aucun remboursement ne sera fait.

Les concurrents ne se présentant pas à l'épreuve, quelles que soient les raisons du désistement, ne pourront prétendre à aucune demande de remboursement des droits d'engagement, ni à aucun report d'inscription.

En cas d'annulation des épreuves par l'organisateur, pour cause sanitaire notamment, les droits d'engagements (hors frais d'inscription de 1€ à 2€ fixe) seront intégralement remboursés. Une annulation en cas de force majeure (phénomène météorologique exceptionnel ou autre) ne pourra en revanche faire l'objet d'aucun remboursement.

Le conseil municipal est appelé à délibérer et à :

- APPROUVER la tarification des droits d'engagement aux différentes épreuves du Trail de l'Aqueduc,
- APPROUVER les modalités d'inscription aux différentes épreuves du Trail de l'Aqueduc,
- APPROUVER les modalités d'annulation et de remboursement aux différentes épreuves du Trail de l'Aqueduc.

Appelé à se prononcer,
le conseil municipal, à l'unanimité,
- APPROUVE la tarification des droits d'engagement aux différentes épreuves du Trail de l'Aqueduc,
- APPROUVE les modalités d'inscription aux différentes épreuves du Trail de l'Aqueduc,
- APPROUVE les modalités d'annulation et de remboursement aux différentes épreuves du Trail de l'Aqueduc.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits et ont signé au registre les membres présents.

Pour copie conforme,
Le Maire,

Véronique SARSELLI